

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

L'industrie du bâtiment.

Au cours des dernières semaines, la situation s'est aggravée dans l'industrie du bâtiment, tout compte tenu du fléchissement saisonnier habituel. Ce fut surtout visible dans les centres importants où un assez grand nombre d'ouvriers durent être licenciés.

A Berne, cependant, l'activité n'a pas diminué autant qu'ailleurs. On y construit toujours beaucoup.

Pour citer un chiffre précis, disons qu'à la fin d'octobre, il y avait en Suisse 11 222 ouvriers du bâtiment en quête d'une place. C'est le chiffre le plus élevé qu'on ait enregistré depuis 1920.

En dépit de la situation critique, le nombre des ouvriers saisonniers étrangers est relativement grand. On s'acharne, par tous les moyens légaux, à dépister ceux qui s'introduisent indûment chez nous pour y enlever le pain de la bouche de nos compatriotes, ou ceux qui, bien que leur permis de séjour soit périmé, se cachent sous un faux état civil afin de rester en Suisse.

Il faut convenir que l'absence d'une police fédérale des étrangers se fait cruellement sentir, surtout quand elle serait le plus nécessaire, c'est-à-dire pendant les périodes troublées pareilles à celle que nous traversons.

Le fédéralisme est une belle chose, et nous sommes, en Romand farouche, résolument adverse de toute centralisation inutile, ou même de toute centralisation qui ne serait pas indispensable. Mais il ne faut pas ériger le cantonalisme en système absolu, voter par exemple avec emphase, vigueur et continuité contre tout ce qui vient de Berne... Il est certain que nous devrions posséder une police des étrangers fédérale pouvant suivre avec le maximum de facilités, et sans se cogner le nez aux frontières tous les 30 ou 40 kilomètres, les indésirables qui pullulent sur notre territoire presque autant que pendant la guerre.

La protection de la main-d'œuvre nationale, pour ne citer qu'un des côtés de la question, pourrait être plus efficace.

La situation de l'industrie du bâtiment n'est tout de même pas mauvaise partout. Si, au cours des dix premiers mois de cette année, le nombre des permis de construire n'a porté que sur 7 692 bâtiments d'habitation, contre 12 670 dans la période correspondante de l'année 1931, celui des bâtiments terminés s'est élevé à 11 199 contre 10 386 en 1931 (dix premiers mois).

L'anniversaire d'un grand constructeur de tunnels.

On a fêté le 7 décembre les soixante ans de M. *Ferdinand Rothpletz*, le spécialiste très connu de la construction des tunnels. Après avoir participé tout jeune, et pendant sept ans, au percement du Simplon, il travailla ensuite, comme adjoint de l'ingénieur en chef, aux travaux d'élargissement de la paroi nord du Simplon.

On le vit à l'œuvre lors de la transformation des tunnels du Simplon II, du percement du Lœtschberg, du Granges-Moùtier, du Hauenstein, de la ligne Neuchâtel—Chaux-de-Fonds, etc.

Il fut aussi membre du Conseil d'administration des C. F. F., conseiller national (1919-1922) et, au militaire, commandant du front sud-ouest au Saint-Gothard. Lors de la grève de 1918, c'est lui qui organisa le service civil bernois. Nous présentons à M. Rothpletz nos félicitations et nos vœux.

Usines de l'Etzel.

Durant cet hiver, la Commission d'experts pour les usines de l'Etzel poursuivra ses enquêtes récemment commencées. (La première séance eut lieu le 4 novembre à Einsiedeln.)

Il s'agit d'établir l'état actuel des terrains en bordure du futur lac, d'estimer les modifications que celui-ci est susceptible de faire subir à la zone intéressée, d'établir les dommages éventuels et de fixer les indemnités à verser aux propriétaires terriens devant quitter leurs fonds par suite de la construction du barrage.

La Commission d'experts est présidée par M. A. Strüby, ingénieur fédéral à Berne. M. E. Ramser, ingénieur à Berne, est secrétaire.

Un nouveau pont près de Schwarzenbourg (Berne).

L'Etat bernois, la Confédération et les communes intéressées ont décidé la construction d'une route carrossable destinée à relier Schwarzenbourg à la vallée de la Gürbe.

Cette route, dans un site très romantique, franchit la Schwarzwasser par un pont à une seule arche de 80 m de portée qui vient d'être inauguré.

Une autoroute par le San Bernardino.

On a élaboré un projet concernant la construction d'une autoroute, ouverte toute l'année à la circulation, à travers le col San Bernardino. Entre Hinterrhein et le village de San Bernardino serait creusé un tunnel de 5 m de largeur. Le devis pour la route, de Thusis à Misox, atteint 11 millions.

Association des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

L'Annuaire est sorti de presse.

L'Annuaire est sorti de presse et nos membres l'auront sans doute reçu au moment où ces lignes paraîtront.

Il se présente comme une volumineuse brochure de 132 pages renfermant, outre la longue liste des membres, alphabétique et par promotions, des notices illustrées sur Lausanne, sur l'Université et, bien entendu, sur l'Ecole d'ingénieurs.

On y trouve, en outre, des renseignements sur les Sections de Paris et de Baden de l'Association, ainsi que les statuts complets de cette dernière.

Nous nous permettons d'attirer ici l'attention des anciens élèves de Lausanne fixés à l'étranger sur la possibilité qu'ils ont de devenir membres à vie de l'A³. E³. I. L., moyennant un versement unique de 50 fr.

Chaque année, pour tenir compte des changements d'adresse et d'activité, comme aussi pour rectifier d'inévitables inexactitudes, paraîtra une feuille qui complétera la liste des membres venant de paraître.

Association française.

Nos camarades de l'Association française ont organisé mercredi 14 décembre, à la Salle Hoche, à Paris, une soirée familiale qui a eu le plus grand succès, et qui eut lieu en l'honneur de l'Association des anciens élèves de l'Institut électrotechnique de Liège.

Le programme comportait une causerie, le film de la course de 1931, un film documentaire, des danses-attractions et un film comique. Il comportait aussi, cela va de soi, l'habituelle atmosphère d'amitié que nos camarades de Paris savent créer partout où ils sont. Un buffet froid fort bien servi permit aux assistants de donner des oreilles à leur estomac.

La période de bouclage de comptes et d'affaires qui coïncide toujours avec la fin de l'année ne permit malheureusement pas à un grand nombre de Lausannois d'aller à Paris comme le Comité de l'Association française les en avait aimablement priés. Ils le regrettèrent tous.

Notre budget national.

Les dépenses prévues pour 1933 dépassent de 70 millions de francs le chiffre global des recettes. Comparativement au dernier compte afférent à l'année 1931, les recettes accusent

une diminution de 57 millions et les dépenses extraordinaires une augmentation de 35 millions. Le déficit aurait donc atteint 90 millions de francs si les dépenses ordinaires n'avaient pas subi une réduction approximative de 20 millions. Abstraction faite de la brusque et anormale réduction de recettes et des dépenses extraordinaires, tous deux événements en étroite connexité avec la crise, le budget aurait bouclé par un excédent de recettes de 20 millions.

Théoriquement, la fin de la crise devrait donc ramener mathématiquement l'équilibre. Mais combien de temps durera la crise ? Est-il prudent de suivre le conseil de ceux qui prophétisent une prochaine reprise ? Ceux-là préconisent de se résigner à une période passagère de déficits nécessairement brève, qui sera immédiatement suivie d'un redressement automatique, résultant d'un rapide retour à des conjonctures économiques normales.

Les origines de la crise et les conditions dans lesquelles elle se développe nous interdisent de courir le risque d'une aventure pleine de graves périls. On oublie trop que si la crise est universelle, c'est parce que la guerre et l'après-guerre ont bouleversé et ruiné le monde entier. La guerre s'est poursuivie jusqu'à l'extrême épuisement de tous les adversaires dont toutes les ressources économiques et financières les plus lointaines sont venues, les unes après les autres, se consumer sur la ligne de feu. Puis, les imprudences et les adaptations précipitées de l'après-guerre ont aggravé une situation générale déjà sérieusement compromise.

Le 75^{me} anniversaire de Stella.

Si nous parlons ici du 75^e anniversaire d'une de nos plus sympathiques Sociétés d'étudiants lausannoises, c'est parce que Stella a toujours compté parmi ses membres une forte proportion d'ingénieurs. Autrement dit, son influence a toujours été considérable sur les vieux bancs étroits de notre haute école romande. Autrement dit encore, l'étoile stelliennne, azurée et toujours bonne, a constamment brillé d'un vif éclat au firmament scientifique lausannois. M. J. Landry, directeur de l'Ecole d'ingénieurs, en est membre d'honneur.

Vendredi 9 décembre, au Grand Théâtre, Stella prouva à une salle comble et comblée, que la formation mathématique de l'esprit ne nuit nullement à l'esprit tout court. Il y eut un prologue et une comédie fort drôles, tous deux enlevés, selon l'expression consacrée, avec un brio étourdissant.

Samedi, à la « Maison stelliennne », on commémora avec le sérieux nécessaire les trois quarts de siècle de la Société. On entendit tour à tour M. Tzaut fils, président des jeunes, et M. Tzaut père, ruban d'honneur, directeur de la Caisse nationale d'assurance, s'exprimant au nom des V. S. M. Ernest Cousin, directeur de la Société des chaux et ciments de la Suisse romande, reçut le titre de membre honoraire.

Deux conférences furent ensuite présentées, l'une de M. le Dr F. Messerli, sur « L'œuvre du Dr Alexandre Yersin, Vieux-Stellien lausannois », l'autre de M. le Dr Th.-F. Henny, ingénieur, sur le développement du gaz et de l'électricité. Le temps, très mesuré, ne permit pas à M. le Dr H. Cottier, député, secrétaire de l'Association suisse des Epiciers, de présenter le travail qu'il avait préparé sur ce sujet : « Faillite du capitalisme ? »

Vous pensez bien que les festivités stelliennes ne pouvaient pas ne pas se terminer par un bal, qui eut lieu, ainsi que le banquet, au Lausanne-Palace. Tout réussit à merveille. De nombreux invités de marque étaient présents et M. le professeur Jules Chuard dirigea avec compétence une partie oratoire brillante (puisqu'on y entendit notamment M. le conseiller d'Etat P. Perret, M. le syndic E. Gaillard, M. L.

Maillard, professeur à l'Université, président d'honneur des V.-S. et M. Mally, professeur à Genève).

Trois rubans d'honneur furent encore distribués : à MM. Buttica, Lucien Meylan, ingénieur en chef du Service des eaux de la Ville de Lausanne, et Jaccottet, ingénieur à la Compagnie du Lausanne-Ouchy.

J. PEITREQUIN.

Le calcul des ponts.

Dans leur numéro d'octobre 1932 les *Annales des Travaux publics de Belgique* publient, entre autres, deux intéressantes études théoriques, l'une de M. J. Karpinski, ing. A. I. G. sur le *calcul des ponts suspendus*, l'autre de M. Goossens, ing., chargé de cours à l'Université de Gand, sur les *déformations des arcs à trois articulations sous charges mobiles*. Ces deux mémoires méritent d'être signalés à l'attention des spécialistes de ces questions.

Après un rappel des publications récentes relatives au calcul des ponts suspendus et une brève analyse des divers types de constructions de ces ponts, M. Karpinski expose avec beaucoup de clarté sa nouvelle méthode qui est basée, d'une part sur une expression établie par M. Pigeaud, pour l'allongement du câble, et qui fait usage d'autre part, d'un développement en séries trigonométriques de l'élastique de la poutre raidissante selon le procédé utilisé par M. Timoshenko. Une série d'exemples numériques montrent l'application de la méthode et permettent de tirer quelques conclusions d'ordre économique relativement aux avantages que présentent, par rapport aux anciens ponts suspendus du type ordinaire, ceux du type relativement récent que les Américains ont appelé : « self anchored suspension type » et qui est caractérisé par un ancrage du câble dans la poutre de rigidité, par l'intermédiaire des poutres principales des travées latérales.

Dans son étude sur les déformations des arcs à trois articulations, M. Goossens donne une méthode simple et pratique qui permet de tenir compte de l'effort de compression axiale dans le tracé de la ligne d'influence de l'abaissement de la rotule centrale. Il suffit de mesurer les ordonnées de la ligne d'influence habituelle (qui ne tient compte que de l'effort de flexion) à partir d'un nouveau repère facile à déterminer pour avoir la superposition des deux effets. Des exemples numériques terminent cette étude et conduisent à une discussion des résultats obtenus dans diverses conditions de la forme et de la section de l'arc.

L. B.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués, du 24 septembre 1932, à Lausanne.

(Suite et fin.)¹

M. Hässig, architecte, rappelle que le contrat normal N° 21, entre le maître et l'architecte, a aussi été révisé par la Commission des normes et doit être discuté parallèlement au tarif d'honoraires. Et contrairement à ce que fixe le tarif revu, la Commission propose dans le contrat que les honoraires d'ingénieur ne soient pas déduits du coût des travaux lors du calcul de ceux de l'architecte. L'orateur donne lecture d'une lettre adressée à la Commission des normes par M. Pflughard, architecte, où celui-ci justifie ce point de vue. M. Hässig mentionne en outre la pétition adressée au Comité central par quelques architectes, qui le prient de réviser la feuille annexe au tarif d'honoraire, datée du 16 août 1930.

M. Vischer, président, précise que, selon l'avis du Comité

¹ Voir *Bulletin technique* du 10 décembre 1932, page 334.